

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire d'ESMANS, par arrêté municipal AM n° 2022.02.08-01, a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur François ANNIC, Commissaire Enquêteur, seront déposés en mairie d'ESMANS, pendant 33 jours consécutifs, soit du mardi 15 mars 2022, à 10 h 30, au samedi 16 avril 2022 inclus, à 12 h 00, et consultables, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre correspondant ou adressées par courrier en mairie au Commissaire-Enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique, ouverte sur le site Internet de la Mairie : ep-plu@esmans.fr

Le dossier de révision allégée du P.L.U, comportant les avis des personnes publiques ainsi que les informations environnementales, seront consultables, durant l'enquête publique, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site Internet de la Mairie - <https://www.esmans.fr/>

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- mardi 15 mars 2022 de 10h30 à 12h30,
- lundi 28 mars 2022 de 15h30 à 17h30,
- samedi 16 avril 2022 de 10h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, les rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie d'ESMANS, et sur son site Internet, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le plan local d'urbanisme.

Les informations relatives au Plan Local d'Urbanisme pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Maire.

Le Maire, Jean-Jacques BERNARD.